

## Fiche n° 25b : Droit à l'information

### La CGT propose...

*Un droit à l'information pluraliste et indépendante.*

Relever le défi de la bataille des idées nécessite une information pluraliste et indépendante. L'information est un élément essentiel du débat démocratique et de la formation citoyenne. Elle remplit une mission d'intérêt public et doit donc échapper aux logiques du profit et demeurer indépendante des pouvoirs économiques et politiques.

Le droit à l'information est un des piliers de la démocratie et il doit être garanti par les pouvoirs publics.

L'accès et la pluralité de l'information, quel que soit le support écrit, oral ou visuel, nécessitent l'existence d'un droit à la communication <sup>(1)</sup>.

### CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI

Les pouvoirs constitués tentent de « formater les esprits » en prônant la résignation et les peurs par un contrôle accru sur les médias.

Le paysage médiatique est profondément bouleversé et le pluralisme est mis à mal. Ces dernières années, par le jeu des concentrations, des fusions, des ventes ou des liquidations, le nombre de quotidiens et d'hebdomadaires a sensiblement diminué et la presse écrite aux mains des industriels et financiers est en grande difficulté.

Alors que l'audiovisuel doit contribuer à créer du lien social, à nourrir l'imaginaire collectif, il est, lui

aussi, soumis aux forces du marché ; les chaînes privées ne recherchent que l'audimat et le profit.

Quant à l'audiovisuel public dont les missions sont « d'informer, instruire et distraire », il est asphyxié par les politiques publiques d'austérité et manque singulièrement d'ambition. Soumise au formatage, au manque de pluralisme, à certaines orientations politiques, économiques et sociétales parfois caricaturales, l'information est l'objet d'une véritable braderie, indigne du service public.

La Loi Française, votée sous pression de la Commission européenne, a porté un coup sévère

(1) Voir repères revendicatifs, fiche 25c.

à l'indépendance de l'Agence France Presse (AFP). Cette loi conduit à la remise en cause des missions d'intérêt général de la seule agence mondiale francophone. Elle entraîne à terme le désengagement de l'État et un risque de privatisation.

Les mesures gouvernementales (lois sur le renseignement, secret des affaires) sont des menaces pesant sur l'information et l'ensemble des citoyens.

Les technologies numériques pourraient être une opportunité pour la diffusion d'une information en libre accès plus complète et choisie. Cependant, elles nécessitent l'éducation des utilisateurs pour qu'ils ne subissent pas rumeurs, fausse diversité, même information reprise sur tous les supports, uniformisation.

À l'heure actuelle, l'information est avant tout un produit qui répond à des logiques financières en contradiction avec l'exigence de qualité.

Les salariés des médias (tous supports confondus) sont aussi frappés par la politique d'austérité. De plus en plus précaires, ils sont privés de leurs droits professionnels garantissant leur indépendance. Ils sont dans l'obligation d'informer vite et ils ont de plus en plus de difficultés à jouer leur rôle de lien social et de contre pouvoir. Il ne peut y avoir d'information de qualité sans développement de l'emploi stable et sans reconnaissance de droits sociaux et conventionnels.

## LES MOYENS POUR Y PARVENIR

Le droit à l'information et la liberté d'informer nécessitent l'indépendance des rédactions, la protection des sources et des lanceurs d'alertes.

L'information coûte cher, elle nécessite, quel que soit le média, de donner les moyens et le temps à des professionnels formés d'enquêter, collecter et vérifier, mettre en perspective des données qui permettront aux citoyens de mieux comprendre le monde.

Garantir l'avenir du service public de l'audiovisuel (France Télévisions, France Médias Monde, Radio France, INA, Euronews, Arte France) grâce à un financement pérenne fondé sur des ressources publiques accrues et des ressources autres dont la publicité.

Refonder le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) avec des procédures transparentes préalables aux nominations des PDG de l'audiovisuel, aux attributions de fréquences privées et en géné-

ral aux autorisations concernant la régulation du secteur audiovisuel.

S'assurer que les aides publiques à la presse accompagnent des politiques volontaristes privilégiant la qualité de l'information et la sauvegarde des emplois.

Défendre une réforme législative qui viserait à reconnaître enfin l'indépendance juridique des équipes rédactionnelles, quelles que soient la forme de presse et la taille de l'entreprise médiatique.

Relancer les dispositifs anti-concentration dans les médias afin de faire vivre le pluralisme et empêcher les situations de monopole.

Assurer à l'Agence France Presse (AFP) les moyens de son développement afin de préserver son indépendance de tout pouvoir économique, politique ou idéologique.